DIRECTION DU CENTRE HOSPITALIER « Louis Giorgi » à ORANGE

DIRECTION DE L'ETABLISSEMENT
Christophe GILANT

Direction des Affaires Financières
Monique GUILLON

Dans le cadre de la politique générale de l'établissement, le directeur des affaires financières a pour tâches :

- *d'assurer la préparation et le suivi budgétaire dans le respect des équilibres financiers, en lien avec les acteurs internes et les partenaires extérieurs,*
- *d'assurer le suivi et l'analyse de l'activité des services en partenariat avec ces derniers et le département de l'information médicale,*
- *d'assurer la prise en charge administrative des patients et la facturation.*

Direction de la Qualité, de la Communication et de la Clientèle
Anne Sophie MOULIN

Le directeur de la qualité, de la communication et de la clientèle est chargé :

- *d'impulser et piloter, en collaboration avec l'ensemble des acteurs, la démarche d'amélioration continue de la qualité et le développement des outils nécessaires,*
- *de coordonner et gérer les étapes de certification : organisation, préparation, visite, suivi, etc. Elle repère les freins organisationnels et recherche les moyens de les lever,*
- *d'élaborer le plan de communication et de suivre sa mise en œuvre (livrets d'accueil, plaquettes d'information, charte graphique, centre de documentation, signalisation),*
- *de gérer les réclamations et les plaintes.*

Direction des Ressources Humaines
Véronique ALFONSI

Avec le souci d'une politique d'amélioration continue de la qualité des pratiques professionnelles, le directeur des ressources humaines met en œuvre le projet social en dynamisant la concertation avec l'ensemble des personnels.
Il met en œuvre une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, définit les effectifs, assure la gestion administrative des personnels et élabore le plan de formation.
De manière générale, il assure la gestion des compétences professionnelles nécessaires à l'établissement aux regards des dispositions réglementaires et budgétaires mais aussi de l'organisation stratégique retenue et en tenant compte des impondérables humains.

Direction des Services Economiques, Techniques, Logistiques et des Systèmes d'Information
Anne-Marie HODOT

Dans le cadre de la politique générale de l'établissement, le directeur des services économiques, techniques et logistiques et des achats est chargé :

- *d' assurer l'approvisionnement général de l'établissement en biens, produits, services et travaux courants, y compris dans le secteur bio-médical,*
- *de définir et mettre en œuvre, en partenariat avec les directions fonctionnelles concernées, le plan d'équipement annuel (y compris informatique),*
- *de tenir la comptabilité matière,*
- *d'assurer les actes de conservation des biens immobiliers et mobiliers,*
- *d'assurer la responsabilité des services logistiques et généraux : restauration, transport et équipe de sécurité, maintenance technique et espaces verts, magasin, lingerie.*

Dans le cadre du fonctionnement courant de l'hôpital, il affecte les ressources matérielles et logistiques internes et définit les prestations de services extérieurs.
D'une façon générale, il participe au confort hôtelier des usagers et met à disposition des services les moyens matériels de leur action avec le souci de la sécurité et de l'amélioration continue de la qualité dans le cadre du budget alloué.
De façon générale, il participe à l'évolution architecturale de l'établissement dans le souci permanent de la qualité et la sécurité des usagers et des personnels.
Il est notamment chargé des travaux neufs et des opérations de rénovation et réhabilitation.
Il est responsable de l'ensemble des opérations, depuis la définition du projet jusqu'à la livraison des locaux aux utilisateurs.
Dans le domaine informatique, il élabore le schéma directeur dans le souci de la sécurité et de l'interopérabilité des applications, le met en œuvre et le suit, et assure la responsabilité du service informatique.

Direction des Soins
Sylvie LATOUCHE

Le directeur des soins, coordonnateur général des soins est responsable de l'organisation et de la qualité des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques.
A partir des effectifs définis, il propose le recrutement et procède à l'affectation des personnels paramédicaux.
Il met en œuvre le projet de soins en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés.
Il est responsable de l'Institut de Formation des Aides-Soignants et coordonne l'activité socio-éducative.
Il pilote le groupe DPI.

Directions CH BOLLENE/EHPAD PIOLENC
Marie ROMBALDI

Dans le cadre du bon fonctionnement de la direction commune entre les centres hospitaliers d'ORANGE, BOLLENE et l'EHPAD de PIOLENC, le directeur chargé des sites de BOLLENE et PIOLENC a pour tâches de :

- *représenter le directeur dans les secteurs qui relèvent de la pleine autonomie des sites (instances locales, gestion et suivi des modalités d'admission des résidents, organisation et contrôle de la facturation et de son contentieux, réalisation du programme d'investissement, plan d'équipement, gestion et suivi des commandes de fournitures, de produits et de services, conservation des actes mobiliers et immobiliers,*
- *préparer et suivre les affaires générales (dossiers d'autorisation, projet d'établissement, convention tripartite, organisation des instances, gestion des contentieux, relation avec les organismes de protection des majeurs, veille réglementaire,*
- *encadrer les agents sous son autorité,*
- *effectuer toute autre mission confiée par le directeur de la direction commune.*

Orange, le 2 février 2018